



AVIS – PROMULGATION

Le 5 décembre 2011, le conseil de la Ville de Québec a adopté le Règlement sur les services professionnels et techniques requis pour la réalisation de certains projets de proximité inscrits pour l'année 2012 au programme triennal d'immobilisations 2012 à 2014 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1869, décrétant un emprunt de 7 000 000 \$.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 4 janvier 2012 et il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

AVIS – PUBLIC

Le 19 décembre 2011, le conseil de la Ville de Québec a adopté le Règlement modifiant le *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement* (R.V.Q. 990) relativement à la création d'une aire de grande affectation industrielle à contrainte élevée, à l'est du boulevard Montmorency, entre le chemin de la Canardière et l'autoroute Dufferin-Montmorency, dans le secteur de l'incinérateur de Québec, R.V.Q. 1861.

Au terme de la période de quinze (15) jours prévue par l'article 264.0.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), la Commission municipale du Québec n'a reçu aucune demande d'avis de conformité à l'égard de ce règlement. Ledit règlement est réputé conforme et il entre en vigueur le 7 janvier 2012.

Une copie de ces règlements est disponible, pour consultation, au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau.

Donné à Québec, le 9 janvier 2012.

Le greffier de la Ville

Sylvain Ouellet, avocat

/hmd